

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'utilisation et la communication des déchetteries mobiles.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

La mise en service des déchetteries mobiles a vu le jour il y a maintenant plusieurs mois. Un projet coûteux mais que nous soutenons et auquel nous voulons croire. Cependant, nous savons, parmi les témoignages que nous récoltons, qu'un certain nombre d'habitants ne connaissent pas encore ou mal ce service. Nous savons que le Collège a déjà réalisé des efforts pour mieux communiquer sur ce projet : via le site de la Commune, via « Facebook », le journal communal ou encore les panneaux de signalisation dans l'espace public. Il faut dire que ce n'est pas facile de s'y retrouver : chaque lieu à des périodes et jours différents. Prenons quelques exemples : la déchetterie à « Clémenceau » a lieu le 2e lundi et le 4e vendredi du mois ; « Lemmens » les 2e et 4e mercredi du mois ; « Drapeau » les 1er et 3e mardi du mois, et ainsi de suite. Il y a de quoi s'y perdre. J'aurai voulu savoir quel bilan tirez-vous actuellement sur l'utilisation des déchetteries mobiles ? Constatez-vous une forte différence de fréquentation entre les différents quartiers ? Prévoyez-vous encore d'autre initiatives pour encore faire connaître ce service au plus grand nombre ? Je vous remercie.

Monsieur l'Échevin NEUZY donne lecture du texte suivant :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van de volgende tekst:

Tout d'abord, je tenais à préciser que les « mini-recyparks » ont certes un coût, mais qu'il est bien moins grand que la construction d'un nouveau « recypark ». Construction qui aura lieu le long du canal, au quai Demets, à côté du « COOP ».

Les « mini-Recyparks », déchetteries mobiles, sont créés et conçus dans l'optique d'offrir un service de collecte des déchets de proximité pour les citoyens anderlechtois. Dès lors, le dispositif se déplace dans différents quartiers et secteurs de l'important territoire de la commune d'Anderlecht. Pour rappel, il s'agit de 16 lieux différents. Leur localisation peut être très facilement trouvée sur le site internet communal, et a été récemment distribué en 4<sup>e</sup> de couverture de « l'Anderlecht Contact », dans toutes les boîtes de nos citoyens.

Nous observons déjà plusieurs enseignements de ces six premiers mois d'activité :

- une adhésion de la population envers le dispositif, et de ces agents dédiés à son fonctionnement, déployé quotidiennement sur le territoire communal. Les retours et feedbacks des riverains fréquentant les « mini-recyparks » sont positifs et encourageants. Le travail effectué par les agents communaux à ces « mini-recyparks », est apprécié par les riverains aussi bien pour l'aide au tri, que l'information et la sensibilisation qu'ils proposent.

Les quantités de déchets (recyclables ou non) sont conséquentes et on a pu constater une diminution significative des dépôts clandestins dans les environs directs des différents sites (ex : « Aumale », « Zamenhof », « Soldat Britannique », « Docteur Lemoine », « Mercator », etc.) même si malheureusement un seul dépôt clandestin est un dépôt de trop.

- La fréquentation du dispositif est effectivement variable selon les différents sites. La densité de logements, la récurrence de passage ainsi que le jour de la semaine influence le nombre de visite de la part des citoyens.

Plusieurs sites connaissent, cependant, un grand succès. Pour en nommer quelques-uns :

« Aumale » (tous les mercredis), « Zamenhof » (2 fois par mois), « Docteur Lemoine » (2 fois par mois), « La Roue » (2 fois par mois), « Station Clemenceau » (2 fois par mois), « Drapeau » (2 fois par mois).

Nous évaluons de manière continue le dispositif, nous avons par exemple déjà effectué une adaptation de récurrence et de lieux, juste avant de republier la carte.

Certains sites plus excentrés sur le territoire communal et à la densité moindre de population (« Soldat Britannique », « Tempérance », « Lamartine », « Savoir ») connaissent un succès plus restreint, mais nous souhaitons les maintenir pour garder la proximité avec tous les quartiers.

Concernant la promotion des « mini-recyparks », nous prévoyons de

- continuer de distribuer la carte des 16 lieux aux visiteurs, et passants, du « mini-recypark »,
- distribuer des affiches A3 aux commerces présents à proximité des sites de « mini-recypark »,
- relayer l'information auprès des associations de quartiers, et via notre réseau de « Networkers » (qui sont pour rappel, des citoyens désireux de s'engager pour améliorer la propreté),
- afficher l'information dans nos écoles et autres bâtiments communaux,
- continuer d'informer les citoyens lors des enquêtes de quartier sur les sanctions possible, et sur les possibilités qui leur sont offertes pour se débarrasser de leurs déchets, et donc des « mini-recyparks ».

G. BORDONARO dit que le groupe « PTB » soutient ce projet et souhaite faire en sorte qu'il fonctionne au mieux. Le groupe est persuadé que c'est une des mesures-phares de ce « Plan propreté ». La réponse donnée est satisfaisante ; il est important d'axer sur la prévention et l'information, via des personnes. C'est primordial pour les habitants qui, malgré internet, connaissent la fracture numérique. Pourquoi ne pas distribuer un avis par quartier qui indiquerait « *Ceci est le mini-recypark de votre quartier* », on se retrouverait ainsi avec un lieu et deux dates ainsi ce serait clair net et précis. Essayons de simplifier au maximum et améliorer la communication avec une information essentielle, en espérant que le plus de personnes possibles utiliseront ces « mini-recyparks ».

Monsieur l'Échevin NEUZY répond que seize affiches sont prévues, pour les seize lieux, elles seront distribuées dans toutes les boîtes, aux alentours directs des « recyparks ».